

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 ET 28 MAI 2013****Point 8 de l'ordre du jour****Réponse du Conseil communal à la proposition faite par M. Christian Repond, au nom du Groupe PDC/PVL, de mettre en place un concept communal de coordination des divers services et prises en charge favorisant le maintien à domicile des aînés dans le respect de leur autonomie et de leur autodétermination**

Lors de la séance du 21 mai 2012, le Conseil général acceptait la transmission de la proposition de M. Christian Repond au nom du Groupe PDC/PVL, de mettre en place un concept communal de coordination des divers services et prises en charge favorisant le maintien à domicile des aînés dans le respect de leur autonomie et de leur autodétermination.

Dans son intervention, M. Repond relevait que les communes jouent un rôle important dans l'accompagnement social et la prise en charge socio-sanitaire, que beaucoup de prestations sont déjà proposées dans ce domaine, mais sans réelle coordination, et que le projet cantonal en faveur des seniors attribue ce rôle aux districts ou régions. C'est bien dans le cadre régional que le Conseil communal désire développer le concept souhaité par M. Repond.

Le 29 novembre 2012, s'est tenue, sous la présidence de M. le Préfet, Patrice Borcard, une réunion appelée les « Etats généraux des établissements médico-sociaux de la Gruyère ». Dans le but de définir un concept global de la prise en charge de la personne âgée en Gruyère, la Commission de district des établissements médico-sociaux pour personnes âgées de la Gruyère (CODEMS) a convié les Président-e-s des Comités et les Directeurs-trices des établissements médico-sociaux à partager divers thèmes tels que les besoins en matière de structures intermédiaires, la nécessité du maintien à domicile des personnes âgées, les possibles synergies entre les établissements et la création d'un organe de coordination et d'orientation. Au terme de cette rencontre, deux axes prioritaires ont été déterminés : le développement de nouvelles structures intermédiaires et la mise en place d'un organe de coordination et d'orientation. Les deux groupes de travail, qui œuvrent depuis le début de l'année, doivent remettre leur rapport d'ici au 31 décembre 2013, dans le but de rédiger le concept global pour le 30 juin 2014.

Pour le groupe de travail « Organe de coordination », préalablement à l'une de ses tâches qui consiste à définir les règles régissant la mission dudit organe, la récolte et l'analyse des besoins des structures existantes sont engagées. Une première ébauche du rôle de cet organe a également été définie, qui le voit entre autre assurer les tâches d'accompagnement et d'évaluation nécessaires à la bonne orientation médico-sociale des usagers du district.

La CODEMS a dernièrement rencontré Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, Directrice de la santé et des affaires sociales, qui a relevé que le projet allait tout à fait dans le sens du concept cantonal Séniors+ et qu'elle se félicitait de l'initiative prise par le district en la matière.

Au vu des démarches entreprises à ce jour, le Conseil communal estime avoir répondu à la proposition de M. Christian Repond. Il ne manquera bien entendu pas l'occasion d'informer le Conseil général de l'évolution de ce projet à caractère régional.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire général**

**J.-M. Morand**

**Le Syndic**

**Y. Menoud**